

2018_CT2_570

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Ajustement du projet de reconstruction du Centre Opérationnel de Collecte des Ordures Ménagères du secteur centre du Territoire du Pays d'Aix

Le 29 novembre 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 23 novembre 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe - BALDO Edouard - BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude - GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – HOUËIX Roger – JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot - MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane - POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules - TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – BACHI Abbassia donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BENKACI Moussa donne pouvoir à BONTHOUX Odile – CIOT Jean-David donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques - DELAVET Christian donne pouvoir à JOUVE Mireille – DEVESEA Brigitte donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – FILIPPI Claude donne pouvoir à BURLE Christian – FREGEAC Olivier donne pouvoir à MERCIER Arnaud – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GERARD Jacky donne pouvoir à RAMOND Bernard – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – PELLENC Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à PAOLI Stéphane – RENAUDIN Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à BUCCI Dominique

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – AMIEL Michel – AUGÉY Dominique – BORELLI Christian – CANAL Jean-Louis – CRISTIANI Georges – DI CARO Sylvaine – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie - ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets
Collecte et traitement des déchets**

■ Séance du 29 novembre 2018

06_3_04

■ **Ajustement du projet de reconstruction du Centre Opérationnel de Collecte des Ordures Ménagères du secteur centre du Territoire du Pays d'Aix**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

■ Séance du 13 Décembre 2018

9063

■ Ajustement du projet de reconstruction du Centre Opérationnel de Collecte des Ordures Ménagères du secteur centre du Territoire du Pays d'Aix

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Depuis 2003, date du transfert de compétence, les moyens des services de collecte des Déchets Ménagers du Territoire du Pays d'Aix affectés au secteur d'Aix-en-Provence, le Tholonet et St-Marc-Jaumegarde sont basés à la Parade, sur des surfaces de terrains et de locaux partiels mis à disposition par la ville d'Aix-en-Provence.

Ces locaux, dits de la Parade, se sont révélés rapidement problématiques au regard des exigences en termes de conformité au Code du Travail pour les locaux du personnel, mais également en termes de fonctionnalité et de sécurité eu égard aux nombreuses co-activités existantes sur ce site, avec les locaux de certains services municipaux imbriqués. Les divers aménagements réalisés avec notamment la mise en place de bâtiments préfabriqués, la rénovation intérieure des vestiaires/sanitaires et autres interventions toujours limitées par manque de surfaces n'ont pas suffi à rendre conformes les locaux du personnel et à améliorer sensiblement les conditions d'accueil et de sécurité des agents.

Au regard de ce constat, le Territoire du Pays d'Aix a mené, de 2006 à 2010, un travail important avec les services de la ville centre dans le cadre d'un projet d'aménagement global des locaux sur le site de la Parade, sans que cette démarche n'aboutisse à une solution satisfaisante pour répondre tant aux besoins du Territoire qu'à ceux de la ville d'Aix-en-Provence en maintenant une répartition des espaces et une affectation des bâtiments proche de l'état actuel.

Il a alors été envisagé des solutions externes pour une délocalisation des moyens de collecte basés actuellement à la Parade et pour la construction d'un nouveau centre propre aux services territoriaux. Le terrain recherché était d'une surface de l'ordre de 2Ha pour pouvoir accueillir les 175 agents répartis en 4 équipes constituant le service, les 45 bennes à ordures ménagères à mettre en hors

d'eau et hors gel, les aires de stationnement pour les véhicules de services et des agents ainsi que les espaces de stockage (en particulier pour les bacs de pré-collecte).

De 2010 à 2014, la Communauté d'Agglomération a mené un travail important avec les services de la ville centre dans la recherche d'un terrain adapté.

Après l'échec de plusieurs projets et afin d'inscrire à minima une solution à long terme, le Territoire a formalisé, à l'occasion des travaux du PLU de la ville Centre, dans sa délibération du Conseil du 6 juin 2013, la demande de mise en place d'un Emplacement Réservé pour la relocalisation des services de collectes.

Cette demande n'a pu se concrétiser dans la formalisation du document d'urbanisme définitif.

Fort de ce constat et de la nécessité absolue de trouver des solutions au règlement de cette situation problématique sans attendre plus longtemps, une étude de faisabilité a été engagée en 2015 pour évaluer les conditions de réalisation d'un projet de recomposition de l'ensemble du site de la Parade, locaux municipaux compris, afin de permettre l'intégration d'un centre opérationnel des collectes conforme, fonctionnel et répondant de manière satisfaisante aux besoins du Territoire.

Cette étude de faisabilité avait démontré que l'aboutissement de ce projet n'était possible qu'en intégrant le déplacement en un autre lieu des locaux du service de la manutention de la ville pour un coût d'investissement estimé par la ville à environ 2M€ TTC à ajouter au coût de l'opération sur le site de la Parade de l'ordre de 8M€ TTC, soit un total de 10M€ TTC.

Par délibération n°2015_A352, le Territoire avait validé le principe et décidé de lancer les études de programmation afin d'avancer sur la concrétisation de ce projet d'un montant global de 10M€ financé dans le cadre d'une Autorisation de Programme spécifique (DI4532AP).

Les premiers résultats de l'étude de programmation ont permis d'établir les projets d'aménagements ainsi que les besoins d'espaces à mettre à disposition par la ville au Territoire du Pays d'Aix.

Les contraintes techniques intrinsèques au projet ont rapidement abouti à un besoin d'augmentation très significatif du montant de l'opération qui passait à hauteur de 18,5 M€.

Par la suite, aux cours d'échanges avec la ville d'Aix-en-Provence sur les contraintes techniques et administratives, il s'est avéré que les besoins de réaménagement pour la ville d'Aix risquaient d'être supérieurs aux montants initialement prévus, qu'au regard des zones non utilisables de la station service et du garage municipal le projet allait aggraver fortement les croisements de flux entre Véhicules Légers, Poids Lourds et piétons, impliquant de ce fait une augmentation du risque d'accidentologie, avec également des contraintes supplémentaires sur le nouveau bâtiment induites par la proximité de cuves GPL.

De façon concrète, le projet dit de la « Manutention » se résumait à avoir un projet non satisfaisant en terme de fonctionnement quotidien et induisant en particulier une augmentation significative des risques en terme de sécurité, pour un coût global avoisinant 20 M€.

Devant ce constat, il a été décidé de relancer les démarches auprès de la ville d'Aix-en-Provence afin de pouvoir identifier des terrains potentiels sur la commune permettant d'accueillir le projet.

Au cours de ces démarches, un terrain appartenant à la commune (sur la parcelle MV 54), situé au rond-point de Lignane, s'est avéré pouvoir répondre au besoin avec une superficie utile de 5Ha avec de plus des atouts indéniables en terme de logistique, d'accès routiers, et un très faible nombre de riverains qui sont de plus protégés de toute nuisance par une végétation importante.

Au cours des réflexions, étant données les superficies disponibles, il a été identifié que ce terrain pouvait également répondre à des besoins complémentaires des services déchets du territoire, étant donné que la reconstruction du Centre Opérationnel de Collecte ne nécessite qu'un total d'environ 2Ha.

D'une part, depuis plus de 10 ans, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix cherche à construire un à deux Centres d'Apport Volontaire supplémentaires sur la ville centre qui ne dispose que d'un équipement pour 140.000 habitants, ce qui provoque la saturation de la seule déchetterie existante et ne permet pas d'apporter aux habitants un service de qualité. De plus, les habitants du secteur de la Calade, à proximité du terrain identifié, ont remonté à plusieurs reprises leur demande de bénéficier d'un Centre d'Apport Volontaire à proximité. Il a donc été jugé pertinent de pouvoir construire cet équipement de valorisation des déchets à destination des habitants sur le terrain supra, pour une emprise de 5.000 m².

D'autre part, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix loue des locaux afin d'accueillir les agents des directions déchets du pôle Services à la Population, impactant la section de fonctionnement du budget annexe déchets d'environ 300.000 €/an. Il est toujours pertinent d'investir dans de nouveaux locaux pour ainsi réduire de ce montant les charges de fonctionnement pesant sur budget annexe. Les 4.500m² permettant la réalisation des locaux nécessaires peuvent donc également être identifiés dans les surfaces restant disponibles.

D'un point de vue urbanistique, une analyse de faisabilité a été faite en lien avec les services compétents confirmant la possibilité d'implanter des équipements de service public bien que ces terrains soient classés en zone agricole. Néanmoins des enjeux importants en terme d'intégration paysagère et environnementale ont pu être identifiés et seront incorporés dans les études de programmation.

Au regard des éléments ci-avant, il peut donc être considéré comme pertinent d'ajuster le projet de reconstruction du Centre Opérationnel de Collecte des Ordures Ménagères (COCOM) du Secteur centre de la façon suivante :

- Positionnement du projet sur le terrain dit du rond-point de Lignane (situé sur la parcelle MV54), qu'il convient d'acquérir auprès de la commune d'Aix-en-Provence au prix de l'avis des domaines, à savoir 170.000€HT,
- Construction du Centre Opérationnel des Collectes d'Ordures Ménagères (bureaux/hangars/locaux du personnel et espaces extérieurs associés),
- Construction des locaux (bureaux/locaux du personnel et espaces extérieurs) pour recevoir les agents des directions déchets du Pôle Service à la Population du Territoire du Pays d'Aix.
- Construction d'un Centre d'Apport Volontaire à destination des habitants de la partie Nord d'Aix-en-Provence.

Au regard de cet ajustement de projet, et afin de le concrétiser, il est proposé également de lancer les études de programmation selon les éléments ci-après :

Centre Opérationnel des Collectes d'Ordures Ménagères	14.500 m ²
Locaux Directions Déchets	4.500 m ²
Centre d'Apport Volontaire	5.000 m ²
Aménagements extérieurs (ouvrages réglementaires, voies d'accès, parkings etc) incluant un besoin de forte intégration paysagère et environnementale	14.000 m ²

A noter que les superficies non utilisées seront prises en compte pour garantir l'intégration paysagère et environnementale optimale du projet.

D'un point de vue financier, les études de programmation permettront également de conforter le coût global de l'opération qui a pu être évaluée à ce jour à 20M€TTC de la façon suivante :

Centre Opérationnel des Collectes d'Ordures Ménagères du secteur Centre	13 M€
---	-------

Locaux Directions Déchets	2 M€
Centre d'Apport Volontaire	1 M€
Acquisition foncière et Aménagements extérieurs	4 M€

A noter que le projet sera financé dans le cadre du Budget Annexe équilibré du SPED du Territoire du Pays d'Aix par l'Autorisation de Programme n°DI4532AP qu'il convient d'ajuster au nouveau montant global de 20M€.

A noter également que la démarche d'acquisition foncière auprès de la ville d'Aix en Provence du terrain d'assise du projet à détacher de la parcelle MV54 donne lieu à une délibération concomitante au Bureau de Métropole du 13 décembre 2018 conformément à ses attributions.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- La délibération n°2015_A352 du Conseil communautaire de la CPA du 17 décembre 2015.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'ajuster le projet de reconstruction du Centre Opérationnel de Collecte des Ordures Ménagères du secteur centre du Pays d'Aix selon les éléments présentés ci-avant.

Délibère

Article 1 :

Est décidé l'ajustement du projet de reconstruction du Centre Opérationnel de Collecte des Ordures Ménagères du secteur centre du Pays d'Aix pour un montant global de l'opération de 20 M€.

Article 2 :

Est décidé l'ajustement de l'autorisation de programme y attendant n° DI4532AP à hauteur de 20M€.

Article 3 :

Est décidé le lancement des études de programmation relatives au projet de reconstruction du Centre Opérationnel de Collecte des Ordures Ménagères du secteur centre du Pays d'Aix.

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisée à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Article 5 :

Les dépenses en résultant seront prélevées sur le Budget annexe de Prévention et Gestion des Déchets de la Métropole Territoire du Pays d'Aix autorisation de programme n°DI4532AP qui présente les disponibilités nécessaires.

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Propreté et Traitement des déchets

Roland MOUREN

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Ajustement du projet de reconstruction du Centre Opérationnel de Collecte des Ordures Ménagères du secteur centre du Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	69
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour	0
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 07 DEC. 2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181129-2018_CT2_570-DE
Date de télétransmission : 11/12/2018
Date de réception préfecture : 11/12/2018